

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 2 octobre 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine,
 #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs
 ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et
 la Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
3.1	-la réunion du 5 septembre 2012
4.	PÉRIODE DE QUESTION
5.	URBANISME
5.1	-Avis de motion afin d'inclure la définition et les dispositions des lots cul-de-sac dans la section de la terminologie du règlement de zonage #264-2008
5.2	-Avis de motion afin d'amender le règlement de permis et certificats #267-2008 concernant les permis expirés
5.3	-Avis de motion afin d'amender le règlement de zonage #264-2008 concernant les dispositions d'abattage d'arbres
6.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1	--Rapport pour le mois de septembre 2012
7.	CORRESPONDANCE
8.	ADMINISTRATION
8.1	-Offre de service GESTIM INC. (inspection municipale)
8.2	-L'adoption de règlement #333-2012 concernant un code éthique et de
8.3	déontologie pour les employés municipaux
8.4	-L'adoption du règlement #RM 460 sur la paix, l'ordre, et les nuisances
8.5	-Le déneigement et le sablage à l'Hôtel de Ville, saison hivernale 2012-2013 -Dépôt du rapport financier, 3 ^{ème} trimestre 2012
9.	VOIRIE
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
9.2	-Les soumissions pour le déneigement et le sablage des chemins d'hiver
10.	INCENDIE
10.1	--Rapport pour le mois de septembre 2012
11.	VARIA
12.	COMPTES À PAYER

2.

#103-1012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Horne
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

3.1

#104-1012

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Briggs
 appuyé par la conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion

régulière de 5 septembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

4.

Période de questions

+/- 25 personnes assistaient.

5.

URBANISME

5.1

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter le règlement de zonage #264-2008 avec un amendement relative à la définition des culs-de-sacs et les dispositions dans la section de la terminologie.

5.2

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Briggs qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement avec amendement aux dispositions relative aux permis expirés de règlement #267-2008 les permis et certificats.

5.3

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseillère Merovitz qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter un règlement avec les amendements aux dispositions de l'abattage d'arbres au règlement de zonage #264-2008.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

#105-1012

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal Intérim soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$125.20.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#106-1012

Offre de services en inspection municipale - Gestim Inc

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal Sébastien Meunier a démissionné effective le 10 septembre 2012;

ATTENDU QUE la besoin de combler son poste immédiatement;

ATTENDU QU'UNE offre de services a été reçue de la firme Gestim Inc. tel que demandé par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Tuer

appuyé par conseiller Briggs
et résolu à l'unanimité D'ENGAGER les services de
Gestim Inc. selon leur offre :

- Deux jours par semaine (maximal)
- À partir de la fin septembre 2012
- Une durée minimale de 3 mois
- \$350.00 par journée de travail de 7 heures
- Kilométrage intra-municipal au tarif de \$0.50 le kilomètre à l'intérieur de la municipalité
- Les heures supplémentaires au tarif de \$55.00 l'heure
- L'exécution d'une tâche en dehors des horaires réguliers à la demande expresse de la municipalité, les heures et le kilométrage de la personne déléguée à partir de son point de départ et jusqu'au son point de retour seront facturés (ex. toute vacation à la cour inhérente à un dossier issu de la municipalité dans le cours du mandat de la personne déléguée).

8.2

#107-1012

Adoption du règlement #333-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité D'ADOPTER le règlement #333-2012 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

8.3

#108-1012

Adoption du règlement #RM 460 sur la paix, l'ordre et les nuisances

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest adopte le règlement #RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances et NOMME l'inspecteur municipal de la municipalité comme le Fonctionnaire Désigné pour voir à l'application du présent règlement ou d'une partie du présent règlement.

8.4

#109-1012

Déneigement à l'Hôtel de Ville, saison hivernale 2012 - 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour le déneigement à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2012-2013;

ATTENDU QUE le prix suivant a été reçu:

John Rhicard : \$1,340.00 incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Tuer et
résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de John Rhicard

afin de déneiger à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2012-2012 au montant de \$1,340.00 incluant les taxes.

8.5

Le rapport financier pour le 3^{ième} trimestre 2012 a été déposé.

9.

VOIRIE

9.1

#110-1012

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie soit approuvé.

9.2

#111-1012

Demande de soumissions - contrat des chemins d'hiver, 2012-2013, 2013-2014 & 2014-2015

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques pour le contrat des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue:

NOM	Année	1 ans Nord /km incl. taxes	1 ans Sud /km incl. taxes	3 ans Nord /km incl. taxes	3 ans Sud / km incl. taxes
ENTREPRISE R.P. Enrg.	2012-2013	\$3,284.90	\$3,768.86	\$2,820.34	\$2,908.87
	2013-2014	N/A	N/A	\$2,941.06	\$3,034.19
	2014-2015	N/A	N/A	\$3,068.68	\$3,164.11

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de l'Entreprise R.P. Enrg. pour un contrat de 3 ans dans le secteur nord au montant de \$397,000.40 et un contrat de 3 ans pour le secteur sud au montant de \$189,520.21 pour un total de \$586,520.61 incluant les taxes et tel que stipulé dans leur soumission datée du 24 septembre 2012 et QUE le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer les contrats pour et de la part de la municipalité de Bolton-Ouest.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 31.08.12	\$ 82,059.29
Dépenses septembre 2012	48,554.47
Dépôts septembre 2012	35,093.96
Solde bancaire au 30.09.12	\$ 68,598.78 +
CPG \$573,999.34 + CPG \$127,334.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les comptes des mois de septembre /octobre 2012 au montant de \$146,668.21.

#112-1012

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère McBrine & résolu à
l'unanimité QUE les comptes des mois de septembre/
octobre 2012 au montant de \$146,668.21 soient
payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se
termine à 21h00.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU
LUNDI LE 5 NOVEMBRE 2012 À 19H30. Le procès-verbal
n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé
à une séance du conseil subséquente.